

Règlement du concours AGITATIONS ! 2017

Dessine-moi l'égalité !

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

« Formation-Action-Militantisme » ASBL d'Education Permanente des Femmes Prévoyantes Socialistes, dont le siège social se situe 1-2 place St Jean à 1000 Bruxelles; organise un concours de bandes dessinées, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 8 mars 2017 au 15 septembre 2017.

ARTICLE 2 - THÈME

L'égalité entre les hommes et les femmes.

***Qu'est-ce que cela signifie avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs ?
L'égalité est-elle un mirage ? Où en est-on aujourd'hui ? L'égalité, c'est quoi ?***

ARTICLE 3 – FORME ET NATURE

Le concours est ouvert à tous les courants de bande dessinée (manga, comics, BD européenne...). La forme et l'époque du récit sont libres (humour, fantastique, futuriste, dramatique...) ainsi que les techniques utilisées (pastel, fusain, gouache, collage, plume, feutre, crayon, peinture...). La bande dessinée doit être une histoire courte d'**une planche de plusieurs cases**, avec ou sans texte, avec utilisation d'une seule face.

Les créations représentant un seul dessin ne seront pas admises. Seule la langue française est acceptée. La bande dessinée peut être réalisée au format numérique.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, hommes et femmes, amatrices ou amateurs ou pas, résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'exclusion des membres du jury et de leur famille ainsi que des membres du personnel FPS-FAM-CPF-FCPF.

Si certaines participantes ou certains participants au concours utilisent des photos pour réaliser leur planche, celles-ci ou ceux-ci doivent être dépositaires des droits liés aux images utilisées.

Une seule participation par personne est acceptée.

La planche en format A4 (plusieurs cases et maximum 3 planches s'il s'agit de mangas) est à envoyer au format numérique (HD : 300 DPI) en pièce jointe et au plus tard le 15 septembre 2017 à minuit à l'adresse :

concoursfps@solidaris.be

Le nom du fichier image devra être sous la forme **Nom-prénom-concours BD Agitations 2017**

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : « nom-prénom-concoursBD-2017 »

Le corps de l'e-mail comprendra :

- un commentaire de la planche (de 300 caractères maximum - espace non inclus)
- les nom et prénom de la participante ou du participant
- l'adresse postale et le n° de téléphone (GSM si possible) de la participante ou du participant
- l'e-mail de la participante ou du participant

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SELECTION

Les planches seront évaluées sur leur valeur fond et forme, leur originalité et sur l'adéquation du message avec les valeurs du mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes, par le jury.

Ce jury recevra toutes les œuvres et sélectionnera les 3 meilleurs : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix seront attribués par le jury.

ARTICLE 6 : PRIX

1 er prix : un lot d'une valeur de 350 euros

2 er prix : un lot d'une valeur de 250 euros

3 er prix : un lot d'une valeur de 150 euros

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ŒUVRES

L'équipe organisatrice réfléchit à la façon de mettre en valeur les œuvres reçues, une exposition de celles-ci n'est pas à exclure notamment lors de la journée AGITATIONS à Liège, le samedi 14 octobre 2017. Les participantes et les participants s'engagent à autoriser Formation Action Militantisme (FAM ASBL) ainsi que les Femmes Prévoyantes Socialistes, à publier et représenter les bandes dessinées qu'elles ou ils auront présentées au concours, dans le magazine FEMMES PLURIELLES, dans différentes publications, sur internet et/ou dans le cadre d'expositions.

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnantes ou les gagnants seront informé-es par mail. Les résultats seront dévoilés publiquement le 14 octobre à Liège. Ensuite, sur le site de l'association – www.femmesprevoyantes.be ainsi que sur le Facebook des FPS.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les 3 gagnantes ou gagnants sélectionné-es par le jury recevront leurs prix lors de la journée « Agitations » de Liège, le 14 octobre 2017.

ARTICLE 10 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est constitué de bédéistes professionnelles et de militantes féministes.

ARTICLE 11 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas laisser concourir des planches qui ne correspondant pas aux valeurs défendues par le mouvement FPS ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

La participante ou le participant ne pourra pas contester la décision des organisatrices.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisatrices ne pourront être tenues responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'ASBL « Formation-Action-Militantisme » se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

Par sa participation au concours, la participante ou le participant, qu'elle ou il soit désigné-e ou non lauréat-e, consent automatiquement et sans réserve à ce que son nom et sa planche soient publiés par les organisatrices pour illustrer articles et événements.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrentes et les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisatrices, souveraines dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.